



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 64760

Texte de la question

Par suite de l'insuffisance du nombre de médecins spécialisés et des moyens mis à leur disposition, l'exercice de la médecine scolaire connaît de grosses difficultés. Celle-ci joue pourtant un rôle prépondérant dans la détection et la prévention des maladies, alors que bien souvent elle est le seul contact que rencontre l'enfant avec le milieu médical. M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont ses intentions et quelles mesures peuvent être prises pour accorder une place plus importante à ce secteur essentiel pour la santé et le développement harmonieux des enfants en milieu scolaire.

Texte de la réponse

Antérieurement à sa prise en charge par l'éducation nationale, intervenue le 1er janvier 1991, le service de médecine scolaire comptait un médecin pour 8 300 élèves. Depuis cette date, un effort budgétaire considérable a été accompli, au plan des emplois comme à celui des crédits de vocations, pour renforcer les effectifs de ce service : ainsi, lors de la prochaine rentrée scolaire, le taux moyen d'encadrement sera d'un médecin pour 5 920 élèves. Bien entendu, cet effort sera poursuivi au cours des prochains exercices, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan pluriannuel pour l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64760

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4339

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6479